RAPPORT SEMESTRIEL

Situation au 30 juin 2022

OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY

Sicav Actions de pays de la zone euro

Commercialisateur
MACIF - 2/4 rue Pied de Fond - 79037 NIORT Cedex 9

Société de Gestion par délégation
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion comptable
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Informations réglementaires

Situation financière au 30 juin 2022

ORIENTATION DE GESTION

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Le Compartiment est éligible au PEA.

Objectif de gestion

L'objectif du Compartiment est d'obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'Eurostoxx 50 sur la durée de placement recommandée tout en mettant en œuvre une approche ISR. Le Compartiment n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice.

Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.

Indicateur de référence

La performance du Compartiment peut être comparée à celle de l'indice action Eurostoxx 50. Il est calculé dividendes réinvestis. L'indice Eurostoxx 50 est composé des 50 plus grandes et plus liquides capitalisations de la zone euro.

Un certain nombre d'information (descriptif, cours, historiques, graphiques…) sur cet indice sont disponibles dans la presse (presse financière) et sur certains sites spécialisés (www.stoxx.com).

Stratégie de gestion

Le Compartiment met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Les actifs **d'OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY** sont exposés au minimum pour 60% en valeurs actions ou assimilés de la zone euro (parmi les valeurs composant l'EUROSTOXX 50) mais également jusqu'à 40% maximum sur les valeurs composant l'EUROSTOXX, tout en étant en permanence investi à 90% de l'actif net en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption…) Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet : d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Sur OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY, l'univers d'investissement éligible est défini par la limitation des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR) de l'indice Eurostoxx, désigné ci-après par le terme « univers d'investissement ». L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Compartiment.

Qualification de l'univers analysé (300 sociétés) :

Dans l'approche best in class, à l'intérieur de chaque secteur, les sociétés sont classées en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2 (c'est-à-dire de son secteur principal conformément à la classification sectorielle internationale ICB (Industrial Classification Benchmark.

L'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion de l'univers d'investissement des sociétés présentant la catégorie ISR « Sous Surveillance », soit les 20% des sociétés ayant le plus grand retard en matière en matière de prise en compte des critères ESG.

Le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Dans les limites prévues par la règlementation, le Compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français ou étranger et/ou de gré à gré).

Le Compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices de marchés actions, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Compartiment pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice Eurostoxx 50. Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

➢ Réglementation SFDR – OPC Article 8

- Code LEI : 969500KA4JCGL7F8WX73

- Informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées :

  Pour s'assurer que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées OFI procède à 2 analyses complémentaires :

  - L'analyse trimestrielle ESG de chaque émetteur au sein de son secteur, ce qui donne lieu à une notation et permet d'appréhender l'ensemble des caractéristiques ESG disponibles sur l'émetteur ;
  - Entre deux notations, à un suivi des controverses tel qu'indiqué précédemment.

  OFI FINANCIAL INVESTMENT- RS EURO EQUITY a pour objectif d'obtenir, sur l'horizon de placement recommandé, le meilleur couple performance risque possible en investissant sur les actions de la zone euro.

  L'analyse ESG d'OFI sur les émetteurs composant l'indice de référence est un moyen d'identifier les investissements qui présentent selon OFI le meilleur support d'investissement.

  Les 20% d'émetteurs les moins bien notés dans leur secteur ainsi que les sociétés détenant directement ou indirectement des mines de charbon thermique ou développant de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon, présentent selon OFI un risque extra-financier pouvant impacter leurs perspectives économiques sont exclus de l'univers d'investissement. Pour la même raison OFI réduira progressivement les investissements dans des sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole.

  Pour chaque Emetteur, une analyse est menée tant au niveau de la structure de sa gouvernance : Respect des droits des actionnaires minoritaires – Composition et fonctionnement des Conseils ou Comités, Rémunération des exécutifs, Comptes, Audit et Fiscalité qu'au niveau de son Comportement sur les marchés : Pratiques des Affaires, Impact sur les marchés, Ethiques des affaires et Contrôle des Risques.

  Les résultats de ces analyses permettent de garantir le maintien ou la cession d'un émetteur du portefeuille du Compartiment.

  Enfin, les sociétés ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

- Taxonomie :

  Le Compartiment fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

A ce titre, il est tenu, en vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Compartiment qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Compartiment ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Compartiment avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

Profil des risques

Au travers du Compartiment OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque actions et de marché :
Le Compartiment est exposé au minimum à 60% aux actions ou assimilées de la zone euro (parmi les valeurs composant l'EUROSTOXX 50) mais également jusqu'à 40% maximum sur les valeurs composant l'EUROSTOXX, tout en étant en permanence investi à 90% de son actif net en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne. Si les marchés baissent la valeur liquidative du Compartiment baissera.

Risque discrétionnaire :
Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Compartiment repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. Le Compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital :
L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de contrepartie :
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque de durabilité :
Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de taux :
Une partie du portefeuille peut être investie en taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de change :
Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Compartiment. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

Néant.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

A compter du 27 décembre 2021, mise en conformité du prospectus avec la Réglementation Taxonomie.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 31/12/2021 au 30/06/2022, le Compartiment OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	267 180 732,89
Avoirs bancaires	234 711,10
Autres actifs détenus par l'OPC	10 592 030,57
Total des actifs détenus par l'OPC	278 007 474,56
Comptes financiers	-
Instruments financiers et Dettes	-166 417,03
Total des passifs	-166 417,03
Valeur nette d'inventaire	**277 841 057,53**

Evolution de l'actif net

	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017
ACTIF NET						
en EUR	277 841 057,53	421 199 970,04	377 524 814,34	382 094 263,35	358 261 403,65	424 207 939,51
Nombre de titres						
Catégorie d'actions C	338 159,4411	371 505,8223	449 980,9535	489 199,8513	559 720,2036	618 070,4251
Catégorie d'actions D	1 120 723,3534	1 519 464,8394	1 610 521,3551	1 663 802,7969	2 154 730,0065	2 119 491,0065
Catégorie d'actions N-D	994 415,6266	1 086 385,7302	1 074 378,4129	1 047 322,5015	1 151 205,6660	1 222 084,3828
Catégorie d'actions R	46 079,4639	47 263,5470	78 980,8227	50 790,9724	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions RF	8,5823	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	-
Catégorie d'actions EI C EUR	-	500,0000	500,0000	500,0000	500,0000	500,0000
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie d'actions C en EUR	130,58	164,07	137,92	136,12	107,54	122,15
Catégorie d'actions D en EUR	90,33	115,15	97,47	98,02	78,45	90,23
Catégorie d'actions N-D en EUR	128,25	164,63	139,08	139,98	112,04	128,79
Catégorie d'actions R en EUR	106,44	134,23	113,65	112,98	89,65	102,17(1)
Catégorie d'actions RF en EUR	110,14	138,48	115,69	113,54	89,25(2)	-
Catégorie d'actions EI C EUR en EUR	-	136,03(3)	114,35	112,86	89,16	101,28(4)
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-

Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)						
Catégorie d'actions D						
en EUR	-	1,35	0,76	1,56	1,15	1,16
Date de distribution	-	13/06/2022	27/05/2021	29/05/2020	15/05/2019	16/05/2018
Catégorie d'actions N-D						
en EUR	-	3,54	2,39	3,55	2,95	2,94
Date de distribution	-	13/06/2022	27/05/2021	29/05/2020	15/05/2019	16/05/2018
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie d'actions C en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
Catégorie d'actions C en EUR	-	1,92	1,06	2,15	1,56	1,55
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	0,66	0,13	1,25	0,98	-0,35
Catégorie d'actions RF en EUR	-	2,47	1,46	2,35	1,85	-
Catégorie d'actions EI C EUR en EUR	-	1,59	0,87	1,78	1,29	-0,10

(1) La catégorie de parts R a été créée le 28/08/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(2) La catégorie de parts RF a été créée le 09/03/2018 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(3) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 21/02/2022.

(4) La catégorie de parts EI C EUR a été créée le 28/07/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	96,16	96,11
Actions	96,16	96,11
ADIDAS NOM	1,37	1,37
AENA SME SA	1,65	1,65
AIR LIQUIDE	1,42	1,42
AKZO NOBEL NV	1,14	1,14
ALLIANZ SE-NOM	2,39	2,39
AMADEUS IT GROUP SA	1,59	1,59
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	1,01	1,01
ASML HOLDING N.V.	4,27	4,26
ATOS SE	0,61	0,61
AXA	2,49	2,49
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	1,62	1,62
BAYERISCHE MOTORENWERKE	1,24	1,24
BNP PARIBAS	2,09	2,09
BRENNTAG AG	1,35	1,34
BUREAU VERITAS	1,11	1,11
CAP GEMINI SE	1,34	1,34
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	1,17	1,17
CREDIT AGRICOLE SA	0,72	0,72
CRH PLC	2,09	2,09
DANONE SA	1,49	1,49
DEUTSCHE BOERSE AG	1,14	1,14
ENEL SPA	3,38	3,38
ENGIE SA	0,91	0,91
ESSILOR LUXOTTICA SA	1,52	1,52
EUROFINS SCIENTIFIC SE	1,16	1,16
EVONIK INDUSTRIES AG	1,18	1,18
FAURECIA	0,34	0,34
GALP ENERGIA SGPS SA-B	1,29	1,29
HENKEL KGAA VZ PFD	1,27	1,27
HERMES INTERNATIONAL	1,00	1,00
INDITEX	1,17	1,16
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	1,32	1,32
ING GROUP NV	1,91	1,91
INTESA SANPAOLO SPA	1,41	1,41
KERING	3,18	3,17
KONE B	0,90	0,90
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	0,98	0,98
KONINKLIJKE DSM NV	1,07	1,07
KONINKLIJKE KPN NV	2,08	2,08
KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	0,77	0,77
LEGRAND	1,06	1,06
LINDE PLC	2,46	2,46

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
LOREAL SA	4,27	4,26
MERCEDES BENZ GROUP AG	1,79	1,79
MERCK KGAA	1,94	1,94
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	1,29	1,29
NESTE CORPORATION	1,75	1,75
PERNOD RICARD	1,01	1,01
PROSUS N V	1,22	1,22
REPSOL	1,00	1,00
REXEL	1,16	1,16
SAFRAN	1,02	1,02
SANOFI	1,46	1,46
SAP SE	4,13	4,13
SCHNEIDER ELECTRIC SA	2,68	2,68
SODEXO	0,99	0,99
STELLANTIS NV	1,02	1,02
STMICROELECTRONICS NV	1,73	1,73
TELEPERFORMANCE SE	0,92	0,92
TOTAL ENERGIES SE	0,89	0,89
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	0,88	0,88
WORLDLINE	1,36	1,36
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	3,80	3,80
OPC à capital variable	3,80	3,80
OFI RS LIQUIDITES	2,79	2,79
PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE SICAV ACT D DIS	1,01	1,01
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	31 580 382,97	84 211 878,83
Actions	31 580 382,97	84 211 878,83
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	26 498 966,53	33 236 679,43
OPC à capital variable	26 498 966,53	33 236 679,43